

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025
POINT N°2 DOSSIER DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT PUBLIC (DIP) DU FORAGE D'EAU MINÉRALE HARMONIE À DIVONNE-LES-BAINS ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ASSOCIÉS

**RESSOURCES
FINANCES**

- POINT N°3 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE SUR LES PARIS HIPPIQUES PERÇUE PAR LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ DES COURSES SUR L'EXERCICE 2025
POINT N°4 GARANTIE D'EMPRUNT - MAINTIEN DE LA GARANTIE DE LA VILLE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ 1001 VIES HABITAT POUR L'OPÉRATION DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX, DANS LE PROGRAMME "L'INTEMPOREL" APRÈS LA FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SA HLM LOGEMENT ALPES RHÔNE (SOLLAR)
POINT N°5 GARANTIE D'EMPRUNT - MAINTIEN DE LA GARANTIE DE LA VILLE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ 1001 VIES HABITAT POUR L'OPÉRATION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS POUR LE PROGRAMME "LE RIVÉA" APRÈS LA FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SA HLM LOGEMENT ALPES RHÔNE (SOLLAR)
POINT N°6 CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ABRIS-VÉLOS SÉCURISÉS - LA RUCHE À VÉLOS

COMMANDE PUBLIQUE

- POINT N°7 MODIFICATION DE MARCHÉ N°01 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN MURET ET DE CLÔTURES À LA GENDARMERIE NATIONALE DE DIVONNE-LES-BAINS (MARCHÉ N°202512)
POINT N°8 MODIFICATIONS DE MARCHÉ - TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU RESTAURANT "LE NAUTIQUE" EN SALLE POLYVALENTE
AVENANT N°03 - EIFFAGE - LOT N°02 : DÉMOLITION - GROS ŒUVRE
AVENANT N°02 - NINET- FRERES - LOT N°05: MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
AVENANT N°01 - TACHIN - LOT N°06: REVÊTEMENTS DE SOLS DURS
AVENANT N°02 - ALG2 - LOT N°08: CHAUFFAGE - RAFRAÎCHISSEMENT

RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°9 RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR L'ESPLANADE DU LAC

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

- POINT N°10 BUDGET DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2024
POINT N°11 CESSION À TITRE ONÉREUX PAR MONSIEUR JEAN QUENTIN D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AL 385 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

POINT N°12 CESSION À TITRE ONÉREUX PAR MONSIEUR LAURENT VUAILLET D'UNE EMPRISE DE 987M² SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AL 156 ET AL 159P AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

POINT N°13 RUE VOLTAIRE - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE LE BLUET D'ARBÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNE - PARCELLE AO 4P

POINT N°14 PROCÉDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRÉSUMÉES SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°15 CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE D'ABRIS-VÉLOS SÉCURISÉS

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS SCOLAIRE

POINT N°16 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°17 AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN CANTONAL DIRECTEUR DU CANTON DE VAUD - OPPOSITION AU PROJET DE DÉCHARGE DES TATTES DE BOGIS

POINT N°18 VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS

POINT N°19 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Le

Le Maire



Vincent SCATTOLIN